

Nom commercial: **MOPREN PRIMER A**

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: **MOPREN PRIMER A**

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Non applicable-Mélange de substances

Emploi de la substance / de la préparation :Epoxy Primer Durcisseur dans une solution aqueuse

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

TEXSA SAS

Chez AE2C – actiparc 1 – bat 4

131, Tra. de la penne aux camoins

13821 LA PENNE SUR HUVEAUNE

Tel: (+33) 1 45 42 17 33

Fax: (+33) 1 45 42 17 49

e-mail: servicetechnique@texsa.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence: FR - ORFILA Tél: 01.45.42.59.59

NUMERO D'URGENCE INTERNATIONAL : + 44 (0)1 235 239 670

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS07

Skin Irrit. 2

H315

Provoque une irritation cutanée.

Skin Sens. 1

H317

Peut provoquer une allergie cutanée

Aquatic Chronic 3

H412

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE



Xi; Sensibilisant

R43:

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.



N; Dangereux pour l'environnement

R51 / 53:

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS07

Mention d'avertissement **Attention**

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

3,6,9,12-tétraazatétradécane-1,14-diamine

Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Nom commercial: **MOPREN PRIMER A**
Conseils de prudence

- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
- P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
- P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
- P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.3 Autres dangers
Résultats des évaluations PBT et vPvB
PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants
2.2 Caractérisation chimique: Mélanges
Description: Mélange: composé des substances indiquées ci-après.

Composants dangereux:

CAS: 4067-16-7 EINECS: 223-775-9	3,6,9,12-tétraazatétradécane-1,14-diamine	
	 C R34;  Xi R43;  N R50/53	
	 Skin Corr. 1B, H314;  Aquatic Acute 1, H400;  Aquatic Chronic 1, H410 :  Skin Sens. 1, H317	≤ 2,5%

RUBRIQUE 4: Premiers secours
4.1 Description des premiers secours
Remarques générales:

Amener les sujets à l'air frais.

Demander immédiatement conseil à un médecin.

Après inhalation:

Veiller à l'apport d'air frais.

En cas de malaise, recourir à un traitement médical.

Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Retirer les vêtements contaminés.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux:

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

Demander immédiatement conseil à un médecin.

Après ingestion:

Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

Demander immédiatement conseil à un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Nom commercial: **MOPREN PRIMER A**

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction:

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de protection respiratoire et porter un vêtement de protection totale.

Autres indications

Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

Ne pas rejeter dans le sous-sol, ni dans la terre.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

6.4 Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.

Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Stocker dans un endroit frais.

Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.

Autres indications sur les conditions de stockage: Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs seuil à surveiller par poste de travail.

Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Nom commercial: **MOPREN PRIMER A**
Equipement de protection individuel:
Mesures générales de protection et d'hygiène:

Eviter tout contact avec la peau.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Protection respiratoire: Non requis dans des conditions normales

Protection des mains:


Gants de protection

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 374, section III ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est recommandée.

Protection des yeux:


Lunettes de protection

Protection du corps:


Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques
9.1 Información sobre propiedades físicas y químicas básicas
Información General

Aspect:	
Forme:	Liquide
Couleur:	Jaunâtre transparent
Odeur:	Piquante
Seuil olfactif:	Non déterminé
Valeur pH:	Non déterminé
Point de fusion:	Non déterminé
Point d'ébullition:	Non déterminé
Point d'éclair:	Non applicable
Inflammabilité (solide, gazeux):	Non applicable
Température d'inflammation:	Non déterminé
Température de décomposition:	Non déterminé
Auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif.
Limites d'explosion:	
Inférieure:	Non déterminé
Supérieure:	Non déterminé
Pression de vapeur:	Non déterminé

Nom commercial: **MOPREN PRIMER A**

Densité à 20 °C:	1 g / cm ³
Densité relative :	Non déterminé
Densité de vapeur :	Non déterminé
Vitesse d'évaporation :	Non déterminé
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau à 20 °C:	Partiellement miscible
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non déterminé
Viscosité:	
Dynamique à 20 °C:	1000-1500 mPas
Cinématique:	Non déterminé
Teneur en solvants:	
VOC (CE)	30 g/l
9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique/conditions à éviter: Stable à température ambiante.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses: Aucune réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter: Agents oxydants

10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë:

Effet primaire d'irritation:

De la peau: Pas d'effet d'irritation

Des yeux: Pas d'effet d'irritation.

Sensibilisation:

Sensibilisation possible par contact avec la peau.

En cas d'exposition prolongée, possibilité d'un effet de sensibilisation par contact avec la peau.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.2 Persistance et dégradabilité: Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation: Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol: Pas d'autres informations importantes disponibles.

Effets écotoxiques:

Remarque: Toxique chez les poissons

Autres indications écologiques:

Indications générales:

Le produit contient des substances dangereuses pour l'environnement.

Nocif pour les organismes aquatiques.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes: Pas d'autres informations importantes disponibles.

Nom commercial: **MOPREN PRIMER A**
RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination
13.1 Méthodes de traitement des déchets
Recommandation:


De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.

Emballages non nettoyés:
Recommandation:

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

L'emballage peut être réutilisé ou recyclé après nettoyage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 No ONU	néant
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	néant
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	néant
14.4 Groupe d'emballage	néant
14.5 Dangers pour l'environnement:	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non applicable
"Règlement type" de l'ONU:	UN3082, MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A., 9, III

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires
15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) no 453/2010

Règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

Prescriptions nationales:
Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction

· **Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57**

Aucun des composants n'est compris.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

R34 Provoque des brûlures.

R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

Nom commercial: **MOPREN PRIMER A**

Service établissant la fiche technique :

TEXSA SAS – servicetechnique@texsa.fr

Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

Skin Corr. 1B: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 1B

Skin Irrit. 2: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 2

Skin Sens. 1: Sensitisation - Skin, Hazard Category 1

Aquatic Acute 1: Hazardous to the aquatic environment - AcuteHazard, Category 1

Aquatic Chronic 1: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 1

Aquatic Chronic 3: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 3